

Madame Marie-Danièle Campion

A

Etienne Sollin, secrétaire départemental de la CGT  
Educ'action

Jean-Louis Neflot-Bissuel, secrétaire départemental du  
SNES-FSU

Béatrice Manene, secrétaire départementale du SNEP-FSU

Agnès Chichereau, secrétaire départementale du SNFOLC

Sophie Pireyre, secrétaire départementale du SNETAA-FO

Eric Durupt, secrétaire départemental de SUD Education

Clermont-Ferrand, le 3 novembre 2015

Le Recteur de l'Académie  
Chancelier des Universités

Téléphone  
04 73 99 30 14

Fax  
04 73 99 30 64

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Mesdames, Messieurs les Secrétaires départementaux,

Par courrier daté du 29 octobre 2015, vous avez souhaité attirer mon attention sur la mise en place des journées de formation relatives à la réforme du collège, qui débiteront à compter du 4 novembre dans les établissements.

Comme vous le savez, l'Académie a souhaité faire de la formation à la réforme du collège une priorité de cette année scolaire, et a porté une attention particulière à la mise en place de dispositifs de formation permettant à tous les enseignants de pouvoir, tout au long de l'année scolaire, appréhender les différents aspects et fondements de cette réforme qui débutera à la rentrée scolaire 2016.

Les journées de formation conduites au sein de chaque établissement ou réseau d'établissement ont comme objectif de pouvoir répondre aux besoins et attentes spécifiques des enseignants sans perturber outre mesure le fonctionnement des établissements. L'ensemble des corps d'inspection s'investit pleinement auprès des équipes pour construire ensemble des formations prenant en compte les spécificités de chaque collège.

La formation s'échelonnara ainsi par vagues, permettant une proximité gage de qualité de l'écoute et des échanges entre les équipes pédagogiques et les inspecteurs. Les personnels concernés, qui ne souhaiteraient pas prendre part à la première vague de formation, pourront assurer leurs enseignements normalement face à leurs élèves.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Secrétaires départementaux, en l'assurance de ma parfaite considération.



Marie-Danièle CAMPION